



DÉLIBÉRATION

OBJET : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2024 DU BUDGET.

L'an deux mille vingt-quatre, **le treize février**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **05/02/2024**.

Présents : **Patrick PIN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Francis BONORA, Antoine DUPLA, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Barbara GANGI**

Absents ayant donné procuration : **Audrey CICCARIELLO à Gabriel SCHANG, Claudia CUORDIFEDE à Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2024-003

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'organe délibérant à accorder, à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits gérés dans les autorisations de programme).

Le budget primitif de l'exercice 2024 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante avant le 14 avril 2024. Aussi, afin d'assurer un bon fonctionnement des services municipaux, de procéder à la continuité de travaux conformément engagés par la Commune, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du budget primitif 2024.

Pour information le total des crédits d'investissement ouverts, hors crédits AP/CP et crédits de report au budget principal de l'exercice 2023 s'élève à 2 319 219.15 €. Le Montant maximum pour lequel le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement s'établit à un montant de 579 804.79 € selon le détail ci-après :

Montants des crédits votés en 2023 hors restes à réaliser et hors autorisations de programme			Taux de 25%
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2111	Terrains nus	100 000.00 €	25 000.00 €
2115	Terrain bâtis	300 000.00 €	75 000.00 €
2128	Autres agencements et aménagement	120 000.00 €	30 000.00 €
2135	Installation générale, agencement, aménagement, Construction	631 519.15 €	157 879.79 €
2151	Réseaux de voirie	144 600.00 €	36 150.00 €
21533	Réseaux câblés	95 300.00 €	23 825.00 €
21534	Réseaux d'électrification	172 900.00 €	43 225.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	210 000.00 €	52 500.00 €
TOTAL CHAPITRE 21		1 774 219.15 €	443 554.79 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent divers crédits d'investissements indispensables à la réalisation d'opérations dont les financements seront prévus et inscrits au budget primitif 2024.

Le total de ses propositions n'excèdera pas le quart des dépenses d'investissements qui s'élève 443 554.79 € et concerne des travaux qui présentent un caractère urgent.

Le détail figure dans le tableau ci-après :

Imputation	Opération	Crédits ouverts pour le budget 2024
2135	Opération 2024 – Toiture de la salle municipale de l'Ensoleiado	100 000.00 €

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la Commune dans la mesure où ces dépenses devront être reprise à minima au budget de l'exercice concerné.

**Sur proposition de M. le Maire,
 Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

DÉCIDE de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2024 ;
APPROUVE le détail des propositions d'ouverture de crédits figurant en détail e tableau ci-avant ;
AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts, soit un montant de 443 554.79 €.
DIT que les crédits seront inscrits au budget 2024 lors de son adoption et que l'autorisation du Conseil Municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption dudit budget.

**Conforme au registre des délibérations,
 Belcodène, le 13/02/2024.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**

